

Bulletin
Numéro 79
Décembre
2021



Dans ce numéro
Assemblée Générale
Mot du Président
Elections
Miellerie
Mot du trésorier
Adhésion
Rucher
Déclaration des ruches
Barbecue
Pièges à frelons
Gel des Acacias
La page de Sarah
Valoriser les cires
La page de Gilles
Traitements varroas
Ruches d'Hervé
Nos abeilles au chaud

Les Avettes du Bocage Gâtinais

Syndicat des Apiculteurs du Canton de Lorrez le Bocage et environs

Le mot du président



Le dix-neuf février mille neuf cent trente-six, naissance de Jean Mathieu à Chevry en Sereine, dans la ferme de ses parents, ses grands-parents habitent le village voisin. Enfant, Jean se rend quotidiennement chez ses grands-parents à pied ou à vélo, le chemin qu'il emprunte passe à côté d'un rucher et à chaque voyage, Jean fait un arrêt pour contempler les avettes qui sortent des paniers, car le rucher n'est composé que de ruches de pailles, c'est là qu'il a reçu ses premières piqûres et que sa passion commence.

A l'école communale, l'instituteur possède des ruches, elles sont placées dans le jardin à côté de la cour de récréation. Le maître d'école sera aussi son maître en apiculture et guidera Jean dans son apprentissage des abeilles.

Le trente juillet mille neuf cent cinquante-neuf, création du syndicat des Apiculteurs du canton de LORREZ le BOCAGE et environs, suite à des empoisonnements sur des traitements de cultures. Jean en sera adhérent à partir de ce jour. En mille neuf cent quatre-vingt-onze, il en prendra la présidence jusqu'en deux mille quinze et vice-président les deux années suivantes. Il a été nommé président d'honneur lors de notre assemblée générale de deux mille dix-neuf.

Il en restera adhérent jusqu'à la fin de sa vie tout en s'occupant de ses abeilles.

Par ces quelques lignes Jean, nous te remercions pour ton engagement pour nos Avettes durant toute ta vie, et nous garderons tous en mémoire ta bonne humeur et ta gentillesse.

Article paru dans l'Abeille de France

Après un beau départ en mars avec des colonies populeuses. Mais les gelées d'avril ont détruit nos espoirs, moins de fleurs sur les épines noires, les aubépines et aucune sur les acacias, suivi de pluies et de froid qui a entraîné pour certaines colonies un arrêt de la ponte, d'autres ont essaimées avec de jeunes reines. Un été pluvieux et frais n'a pas arrangé les choses. Par rapport à l'année dernière, la récolte a été divisée par trois et pour certains elle est nulle, il est donc très important de surveiller les réserves de nourriture afin que nos avettes puissent passer l'hiver.

Moins d'attaques de frelons asiatiques dans les ruchers, cela n'a pas permis de faire un suivi des pièges mis en place au printemps, nous nous en plaindrons pas. Pour les activités du rucher du syndicat, nous avons fait au mieux, en faisant des rendez-vous les matins et après-midi pour respecter le protocole sanitaire covid, beaucoup d'apiculteurs ont répondu présent.

Les groupements d'achats sirop et candi donnent satisfaction au vu du nombre de commandes.

Merci à tous pour le bon fonctionnement de notre syndicat.

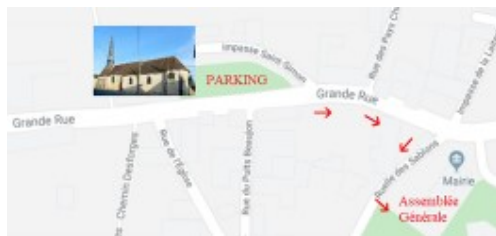
Rendez-vous le 11 décembre à Diant pour notre assemblée générale.

Assemblée Générale

Samedi 11 décembre 2021, salle Polyvalente de DIANT, située ruelle des Sablons à côté de la mairie.

Ordre du jour.

- * Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 7 décembre 2019,
- * Compte rendu financier,
- * Rapport des contrôleurs aux comptes,
- * Renouvellement du Tiers Sortant,
- * Bilan des deux saisons passées et projets saison 2022,
- * Cotisations,
- * Bibliothèque, n'oubliez pas de rapporter les livres empruntés,
- * Verre de l'amitié.



Elections le 11 décembre 2021

Le Syndicat est administré par un conseil composé de neuf membres nommés par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs sont élus pour trois ans, renouvelés par tiers chaque année.

Pour cette année, renouvellement de :

Frédéric LEMUET Gérard PHILIPPE Michel TOURTE



A la miellerie

Au cours de l'année, utilisation de la miellerie par 14 apiculteurs pour l'extraction de leur miel sur place.

La miellerie a été utilisée 5 fois en mai, 1 fois en juin, 2 fois en juillet, 10 fois en août et 3 fois en septembre.



Le mot du trésorier

Nous sommes 52 adhérents au syndicat pour l'année 2021.

COTISATIONS APICOLES - Année 2022

Pour l'année 2022, une modification des tarifs : SNA, abonnement Abeille de France augmentation de 50 centimes.

GDSA, Fédération, syndicat tarifs inchangés.

SNA	GDSA	Fédération	Syndicat	Total Adhésion
23,00 €	10,00 €	4,50 €	12,00 €	49,50 €

Tarif Général des Assurances

Le SNA a demandé à GROUPAMA de proposer de meilleures garanties pour les assurances apicoles afin que les montants d'indemnisation correspondent plus au prix du marché.

La tarification par ruche pour les options Incendie-tempête et multirisque subissent par conséquent une hausse, l'option responsabilité civile subit, quant à elle, une baisse de son tarif par rapport à 2021 (-3ct).

Assurances et redevance Citéo (ex-redevance eco-emballage)

Assurance Responsabilité Civile (RC):

10 premières ruches gratuites pour les abonnés à l'Abeille de France.

Assurance Responsabilité Civile Défense et Recours :

0,15 € / ruche à partir de la 11ème ruche.

Assurance Incendie-Tempête (IT) :

1.06 € / ruche dès la première ruche.

Assurance Multirisques (MR) :

2.66 € / ruche dès la première ruche (Formulaire à renseigner et retourner au syndicat pour validation par le SNA).

Remarques concernant les assurances :

L'assurance Incendie-Tempête comprend l'assurance Responsabilité Civile.

L'assurance Multirisques (vol et vandalisme) comprend les assurances Incendie-Tempête et Responsabilité Civile. Nous vous rappelons que l'assurance Multirisques ne couvre pas les mortalités par maladies ou par empoisonnement et intoxication.

Le SNA pourra établir une attestation d'assurance nominative pour les adhérents qui le souhaitent.

L'apiculteur doit assurer toutes ses ruches déclarées aux services concernés, quelle que soit l'option choisie. Toute modification significative (+ 10 % dans l'année du nombre de ruches) est à nous signaler et doit faire l'objet d'un complément d'assurance.

Nous vous rappelons que ces garanties sont accessibles sur les sites internet du SNA et sont publiées tous les ans dans l'Abeille de France de janvier.

Le syndicat prend en charge la redevance Citéo (éco emballage): 0,05 € / ruche dès la première ruche pour tous les adhérents.

L'abonnement à la SANTE de l'ABEILLE est de 22 €.

Règlement de la cotisation par chèque à l'ordre du :

Syndicat des Apiculteurs de Lorrez-le Bocage –CCP PARIS 824448 V.020

Fiche de renseignements pour l'adhésion 2022

*Syndicat des Apiculteurs
de Lorrez le Bocage et
environs*

Nom / Prénom:

Adresse:

Téléphone: Portable:

Mail:

Nombre de ruches:

Colonne à
renseigner

Cotisations	SNA	GDSA	Fédération	Syndicat	Total Adhésion	Total
Cotisations 2022	23,00 €	10,00 €	4,50 €	12,00 €	49,50 €	
Revue santé de l'abeille	22,00 €					

Choix de votre assurance

L' Abeille de France offre l'assurance Responsabilité Civil gratuitement pour les apiculteurs abonnés possédant de 1 à 10 ruches.

- a) Assurance défense et recours (à partir de la 11^{ème} ruche): 0,15€ x
- b) Assurance incendie/ tempête (à partir de la 1^{ère} ruche) : 1,06 x
- c) Assurance multirisques (à partir de la 1^{ère} ruche) : 2,66€ x

L'apiculteur assuré en (b) n'a pas à s'assurer en (a), L'apiculteur assuré en (c) n'a pas à s'assurer en (a) et (b).

Pour C, demander l'imprimé pour le renseigner et le retourner au trésorier, afin de le faire valider par le SNA

Total à régler au syndicat

Chèque à l'ordre du Syndicat des apiculteurs de Lorrez le Bocage et environs /CCP 0824 448 V 020 Paris.
Eco-emballage(CITEO) est réglé par le syndicat, c'est pourquoi il est important de donner le nombre de vos ruches, (pour info 0,05 € par ruche)

Merci de renseigner et de retourner cette fiche afin de faciliter l'enregistrement de votre adhésion.

Mr PHILIPPE Gérard 12, Allée croix de la Mission 77130 MAROLLES SUR SEINE

Au rucher



Essaimage sur ruche Warré

Malgré tous les aléas, au rucher nous avons fait le maximum, pour suivre le programme prévu, avec des décalages dans les dates.



Essaimage artificiel avec plateau Barasc



Le samedi 3 juillet, nous avons mis en service la ruche pédagogique offerte par Elisabeth et Sébastien Goiset.

Celle-ci a été peuplée avec un essaim, fait au rucher lors notre rendez-vous en mai.



Déclaration des ruches

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1er septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre et leurs emplacements. Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire.

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>



Combinaison avec cagoule de marque « l'apiculteur », taille 7/10 ans, neuve, encore dans l'emballage.
Tél : 01.60.57.50.66

Barbecue

Retrouvailles le 25 septembre à Thoury Ferrottes pour un barbecue. Une quarantaine de personnes. Ambiance, repas, tout était parfait.

Un grand merci à Ado, Laure, Vincent, Mélanie, Pauline et Kévin, pour l'organisation et le bon déroulement.



Pièges à frelons



Renseignements pour fabriquer ce type de piège.

<https://www.youtube.com/watch?v=H5CT3UPSWNE&t=768s>

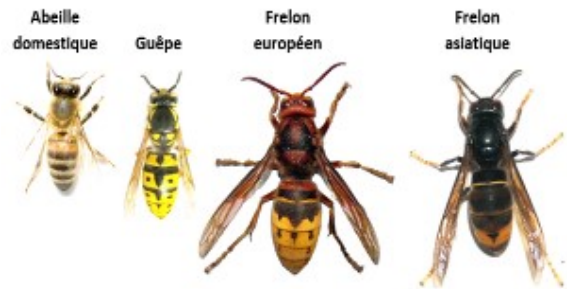
<https://www.youtube.com/watch?v=j-Zh6yb4V4M&t=1227s>

A Fontainebleau, les frelons asiatiques sont arrivés le 17 août. Après bien des achats chers et très décevants, j'ai enfin des protections efficaces, ou du moins bien meilleures que les précédentes (harpes électriques, plancher piège, muselières classiques...)

Au début, elles sont perturbées, mais elles comprennent assez vite que leur entrée est par le bas où elles ont un passage de 1cm sur toute la largeur de la ruche. D'autres passent par le grillage dont les mailles sont prévues pour leur dimension, mais pas pour les frelons. C'est par le passage du bas que quelques frelons passent et se trouvent piégés. Ils montent aussitôt rentrés et ne peuvent sortir que par les bouteilles. Par contre, de l'extérieur, ils essaient d'attraper des abeilles qui sortent par le grillage, mais sans succès la plupart du temps.

Les bouteilles ont une fenêtre grillagée au cas où des abeilles y entrent. Les frelons ne peuvent pas ressortir. Au début j'avais mis du liquide comme le site espagnol le conseille, mais j'y trouvais des abeilles mortes.

Anne Boutier



Gel des acacias

Les épisodes de gel en avril ont brûlé les bourgeons tout juste sortis. Suivant les endroits pas ou peu d'acacias en fleurs.

De ce fait il arrive que, plus tard en saison quelques acacias fond une petite floraison, trop faible pour donner une récolte.

Photos prises fin juillet.

Jonathan Lanieste



La page de Sarah

Que faire avec la cire d'opercule de nos abeilles

I Des emballages en toile cirée

Matériel :

- *tissus - *cire d'opercule râpée ou en copeaux fins - *fer à repasser sans vapeur - *papier cuisson
- *vieille serviette éponge - *planche à repasser

Recette :

1. Prenez une pièce de tissu assez fine pour que la cire pénètre bien, idéalement du coton.
2. Découpez le tissu aux dimensions souhaitées.
3. Sur la planche à repasser, disposez la serviette éponge en guise de protection, une feuille de papier sulfurisé et votre tissu.
4. Parsemez le tissu de cire de manière plus ou moins régulière.
5. Recouvrez avec une autre feuille de papier sulfurisé.
6. Passez le fer à repasser chaud sur le papier sulfurisé de manière à faire fondre la cire et à imprégner le tissu. (N'utilisez pas la fonction vapeur du fer!)
7. Ajoutez de la cire si vous voyez des zones « sèches ».
8. Retournez votre tissu pour vérifier que tout est bien imprégné.
9. Laissez sécher le tissu et l'assouplir un peu si besoin.
10. Emballez vos aliments avec ou couvrez vos saladiers.

Entretien :

- *Ne jamais poser sur des aliments ou plats chauds.
- *Laver à l'eau froide avec une éponge et du produit ou en le passant sous le robinet selon les besoins.
- *Chaque année redonner un petit coup de fer sur vos tissu et rajouter de la cire au besoin.

Astuces :

- *Pour de petits tissus, un passage au four à 50°C avec papier sulfurisé sur une plaque peut très bien faire l'affaire.
- *Coudre un bouton dans un coin, à la fin de l'opération, et y accrocher une ficelle, permet de bien emballer certains aliments ronds ou de serrer l'emballage.
- *Sacrifier une serviette éponge, sauve votre planche à repasser et votre fer que vous pourrez essuyer dessus à la fin.
- *Prendre uniquement de la cire d'opercule, sinon vos tissus auront des taches dues aux impuretés.

II Des baumes

Matériel pour un format labello :

- *un tube vide et bien nettoyé, type labello ou rouge à lèvres
- *1 cuillère à soupe d'huile de coco
- *1 cuillère à soupe d'huile d'amande douce
- *1 cuillère à café de miel - *1 cuillère à soupe de cire
- *1 capsule de vitamine E (pharmacie)

Recette :

1. Faire revenir au bain marie : les huiles et la cire.
2. Ajouter le miel et la vitamine en dehors du feu.
3. Bien mélanger de manière homogène.
4. Verser dans le tube et laisser reposer jusqu'à durcissement.
5. Déposer le baume au frigo pour un meilleur durcissement.

Entretien :

- *Le baume peut se garder à une température raisonnable mais en été ou en hiver si vous chauffez beaucoup mettez-le au frais !
- *Il se garde un an sans problème.

Sarah Gobet



Valoriser les vieilles cires

Pour une bonne prophylaxie, chaque année, nous changeons au minimum deux cadres de corps dans chaque ruche. Que faire de ces vieux cadres.

Les fondre et récupérer la cire tout en filtrant. Stocker les pains de cire au sec. La cire des vieux cadres de corps ne doit pas servir pour faire des cires gaufrées, suivant les produits de lutte contre varroa, elle peut contenir des résidus de produits vétérinaires. Réintroduits dans la ruche, ils peuvent favoriser l'accoutumance du varroa et à terme supprimer l'efficacité.

Ci-dessous deux procédés de recyclage des cires de corps de ruche.

Bougies

Les formes de bougies peuvent être très différentes, dans les commerces apicoles on trouve de nombreux moules silicones où le démoulage se fait facilement.

Vous pouvez faire vos bougies tout simplement en utilisant comme moule des verres épais, des tasses, cela permet d'utiliser vos bougies sans les retirer du moule, du plus bel effet comme bougie d'ambiance.



Matériel : Une casserole, un réchaud, mèche à bougie, un crayon ou bâtonnet.

Fondre la cire dans la casserole.

Placez la mèche au centre de la forme, la fixer au fond du moule avec une petite quantité de cire fondue.



Encaustique

L'encaustique permet de protéger et d'entretenir les meubles et les sols.

Le matériel : Un bocal en verre qui ferme avec une capsule à visser, nos pots à miel taille basse conviennent parfaitement (c'est dans ce pot que l'on fait fondre la cire, préparons et conservons l'encaustique).

Une casserole pour mettre le bocal en verre au bain-marie.

Un chauffage (réchaud, tripatte ou autre).

Une latte de bois pour faire les mélanges.

De l'essence de térébenthine.

Par sécurité, faire ce travail à l'extérieur, l'essence de térébenthine est hautement inflammable.

Préparation : Au bain-marie fondre la cire, **un tiers** du pot, quand la cire est fondue, **arrêter le feu**.

Verser la térébenthine, **deux tiers**, en remuant à mesure que vous versez, peu à peu la solution devient pâteuse.



Vous obtenez une cire, la même que nos grands-mères utilisaient.

Poser de suite sur les pots une étiquette en indiquant encaustique, surtout si vous utilisez des pots identiques à vos pots miel, car la couleur ressemble au miel de tournesol. A garder dans un endroit hors de la portée des enfants.

Après chaque utilisation bien refermer le pot pour éviter l'évaporation de l'essence.

Jean-Luc Thomeret

La page de Gilles

Il m'est parfois arrivé de me faire reprocher, par des personnes de bonne foi, ma passion pour l'apiculture ! Selon ces mêmes personnes, nos abeilles en trop grand nombre priveraient de nourriture les autres insectes pollinisateurs. Elles tiennent leurs informations de sources diverses (reportages TV et internet principalement). Alors intrigué mais pas franchement convaincu d'être un pollueur avec mes cinq ruches, j'ai enquêté de mon côté.

Une chose est sûre, si nos avettes sont en danger, le sort des autres insectes pollinisateurs qui ne peuvent pas eux compter sur notre aide (nourrissement, traitements antiparasitaires, etc.) est bien pire. Mais là encore, en quoi le fait d'installer une ruche serait une menace supplémentaire pour les hyménoptères (abeilles sauvages, guêpes, fourmis, etc.), lépidoptères (papillons), coléoptères (coccinelles, scarabées, ...) ou autres diptères (mouches, syrphes, ...) ?

Car toutes ces grandes familles d'insectes (l'abeille domestique appartient à la première) sont des pollinisateurs. On estime que plus de 80% des plantes doivent être pollinisées par un insecte pour se reproduire, parmi ces 80% d'espèces végétales la plus grande part (24%) l'est par nos abeilles. Mais il reste tout de même 76% d'espèces végétales que l'abeille domestique ne visite jamais !

Et lorsqu'une espèce végétale est visitée par plusieurs insectes, on observe que suivant les heures de la journée, on ne trouvera pas les mêmes pollinisateurs tout simplement parce qu'ils n'y cherchent pas tous la même chose.

Les causes du déclin des pollinisateurs sauvages sont les mêmes que celles que nous déplorons dans nos ruchers (monoculture, engrais et pesticides, réduction des surfaces de prairies, disparition des haies vives auxquelles s'ajoutent le dérèglement climatique et le frelon asiatique). Lorsqu'il y a moins de ressources à partager, lorsque les ressources sont polluées, lorsque la météo en rajoute une couche supplémentaire, toutes les espèces en pâtissent et vouloir en faire porter la responsabilité aux apiculteurs n'est qu'une grossière façon pour certains de se dédouaner de leurs responsabilités. C'est la même logique qui fait porter au pet des vaches l'augmentation des gaz à effet de serre, il faut toujours chercher à qui profite le crime.

Une fois n'est pas coutume, je vais vous proposer de vous pencher sur vos tablettes, téléphones ou autres ordi mais c'est pour la bonne cause.

Je vous invite à visionner sur le site d'Arte.tv l'émission " le dessous des cartes" du 16 octobre dont le sujet est, vous vous en doutez, le miel, les abeilles et l'apiculture.

En dix minutes, l'émission aborde tous les sujets du "miel" chinois à l'agriculture intensive en passant par le varroa, le frelon asiatique, le dérèglement climatique ou la perte de biodiversité.

Un pur bijou de journalisme comme on en voit trop peu à la télévision.

<https://www.arte.tv/fr/videos/103960-008-A/le-dessous-des-cartes/>

Gilles Morel

Traitements contre des varroas

Les commandes sont à passer avant la fin de l'année à :

GDSA Maison de l'Élevage 77350 Le Mée sur Seine

Bons de commande, vous pouvez les télécharger sur notre site :

<http://lesavettesdubocage.wifeo.com/g-d-s-a-77.php>

Commander les produits nécessaires si vous prévoyez d'agrandir votre cheptel.

Les ruches d'Hervé



Les abeilles font la barbe



Un bel emplacement

Nos abeilles passeront l'hiver au chaud !

Cet été, Jean-Luc, Ado et Hervé se sont rencontrés sur le site de l'entreprise COLLOT ELASTOMERES d'Hervé. Il y transforme de la mousse en produits d'isolation thermique, acoustique, ignifuge... pour l'industrie automobile ou le bâtiment par exemple.

Leur est venue l'idée de réutiliser les chutes pour en faire des couvercles cadres isolants pour nos abeilles. Les chutes étaient jusque-là rebutées et incinérées. Mais, cette année, mises aux bonnes dimensions, elles couvriront les ruches Dadant, Warré ainsi que des ruchettes. Certaines mousses disposent même d'une face adhésive permettant de les coller aux toits.



Ado Flamini

La mise à disposition par Hervé et le travail de mise au gabarit par Ado a permis de fabriquer environ 130 de ces couvercles cadres isolants. Chaque membre de notre syndicat a exprimé son besoin. Et la distribution a débuté lors du rucher du 13 novembre 2021.

La participation libre de chaque bénéficiaire permet à cette initiative, en plus de recycler des rebuts, de protéger nos abeilles, de faire vivre notre syndicat.

Syndicat des Apiculteurs du Canton de Lorrez le Bocage et environs

Président : Jean-Luc THOMERET. TEL : 06.76.06.40.75

Vice-Président : Frédéric LEMUET. TEL : 06.09.60.32.99

Trésorier : Gérard PHILIPPE. TEL : 06.01.22.81.65

Secrétaire : Guy DOMARD. TEL : 06.73.11.98.00

Vous pouvez nous joindre à l'adresse mail :

apiculteurs.cantonlorrez@orange.fr



Adresse du site:

<http://lesavettesdubocage.wifeo.com>